



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTGARDIN
DU 27 FÉVRIER 2012**

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, ROULET André, SIMON Jacqueline.

Absents : BERTRAND Martine (Procuration à MULLER Roland), SIMON Jacqueline (Procuration à FAURE Joseph).

SOMMAIRE

1.	Approbation du PV précédent.	2
2.	Distinction de Monsieur Joseph FAURE.	2
3.	Compte administratif 2011.	2
4.	Prise de la compétence service d'assainissement non collectif par la CCVA.	2
5.	Stèle commémorative : subventions accordées par l'ONAC.	2
6.	FCTVA : versement anticipé pour la TVA 2012.	3
7.	Questions diverses.	3
7.1.	Intercommunalité - Organisation	3
7.2.	PPR : Clôture de l'enquête publique.	4

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2012, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. DISTINCTION DE MONSIEUR JOSEPH FAURE.

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal que Joseph FAURE a été élu par ses pairs, président du syndicat départemental des apiculteurs des Hautes-Alpes. Le maire lui adresse ses plus vives félicitations. Ces félicitations sont d'autant plus méritées que notre ami Joseph vient aujourd'hui de se voir décerner à la Foire Agricole de Paris 5 médailles supplémentaires.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif 2011 a été voté par le conseil municipal avec les résultats suivants :

	Dépense	Recettes	Recettes-Dépenses
Fonctionnement	305 347,17	361 960,66	56 613,49
Investissement	651 492,23	420 223,24	-231 268,99
	956 839,40	782 183,90	-174 655,50

4. PRISE DE LA COMPÉTENCE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR LA CCVA.

Le 31 janvier 2012, la CCVA a pris la compétence d'assainissement non collectif (SPANC).

Les conseils municipaux des communes adhérentes de la communauté de Communes de la Vallée de l'Avance doivent délibérer dans le délai de trois mois au sujet de cette délibération.

Le conseil municipal adopte par huit voix pour et trois voix contre cette délibération.

5. STÈLE COMMÉMORATIVE : SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR L'ONAC.

La commune vient de bénéficier d'une subvention de 1600 € de la part de l'ONAC pour la construction d'une stèle en mémoire des enfants de Montgardin morts pour la France.

6. FCTVA : VERSEMENT ANTICIPÉ POUR LA TVA 2012.

Afin d'éviter une difficulté de trésorerie du fait du retard de versement des subventions pourtant attribuées, le maire a sollicité la préfecture pour que soit versé à la commune par anticipation le FCTVA 2012 sur les dépenses d'investissement de l'année 2011.

La somme éligible ainsi retenue pour le calcul du FCTVA s'élève à 582 820,27 €. Le FCTVA qui sera attribué à la commune est donc de $582\,820,27 \text{ €} \times 15,482 \% = 90\,232 \text{ €}$.

La commune percevra une avance anticipée du FCTVA 2012 à la hauteur de 70 %, soit 63 162 €, les 30 % restant, soit 27 070 € seront versés après le vote du compte administratif 2011.

7. QUESTIONS DIVERSES.

7.1. INTERCOMMUNALITÉ - ORGANISATION

Les communes du périmètre potentiel du projet de Communauté d'Agglomération Gapençaise se sont réunies le 15 février 2012.

Au cours de cette réunion les communes présentes sont convenues de travailler concrètement sur le contenu potentiel de ce projet de groupement.

Ces travaux devraient permettre

- d'étayer les délibérations que chaque commune devra prendre lorsque l'arrêté préfectoral définissant la communauté nous sera proposé ;
- de jeter, dans tous les cas, les bases d'une collaboration plus étroite entre les collectivités.

Il a été décidé la constitution de groupes de travail

1) compétences obligatoires :

- ✚ développement économique (zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire dans le tourisme,
- ✚ Aménagement de l'espace : SCOT, ZAC d'intérêt communautaire, transports urbains, haut et très haut débit ;
- ✚ Habitat : Programme Local de l'Habitat, politique du logement d'intérêt communautaire ;
- ✚ Politiques de la Ville.

2) Groupe de travail n° 2 : Infrastructures et réseaux (voirie et parking d'intérêt communautaire, assainissement et eaux pluviales, eau potable)

3) groupe de travail n° 3 : Environnement (les déchets, la lutte contre la pollution de l'air, les pollutions sonores, les actions en matière de maîtrise de l'énergie, les cours d'eau et rivières).

4) Groupe de travail n° 4 : culture, social, secours (les équipements culturels dont l'école de musique de la CCTB, l'action sociale dont les CLSH, les pompiers.

5) Groupe de travail n° 5 : budget-finances, le personnel, l'organisation administrative, les locaux/la territorialisation, les services aux communes (maîtrise d'ouvrage délégué, conseil juridique, prêt de matériel).

6) Groupe de travail n° 6 la gouvernance

Un comité de pilotage sera composé de 26 structures.

7.2. PPR : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 janvier 2012 au 17 février 2012. Elle a été conduite par M. Roger SARRADE, commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête ;

Le registre a été clos et signé le vendredi 17 février 2012 par le maire.

Le dossier soumis à l'enquête publique, le registre d'enquête, les courriers reçus et les pièces relatives à l'information du public ont été remises au commissaire enquêteur.

Avis du commissaire enquêteur

- les observations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause les mesures préconisées pour la protection contre les risques naturels.

- Les dispositions et les orientations générales contenues dans le projet de PPRN arrêté par les services de l'État, ne sont pas contestées.
- **Considérant :**
 - ✚ que les formes réglementaires ont été respectées tant pour ce qui concerne la préparation du projet, l'information du public, le contenu et la mise à la disposition du public du dossier d'enquête, l'expression des avis et des observations,
 - ✚ que les dispositions soumises à l'enquête constituent une évolution nécessaire pour gérer l'occupation et l'utilisation des sols,
 - ✚ que l'élaboration du PPRN permet de répondre aux objectifs de protection des biens et des personnes tout en permettant de poursuivre l'aménagement et le développement,
 - ✚ qu'il n'y a pas d'opposition à l'établissement d'un PPRN sur la commune de Montgardin.

Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE au projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur le territoire de la commune de Montgardin.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21:17

Le Maire

Roger MAMO

